

Guide méthodologique du porteur de projet EnR coopératif et solidaire

Sur la base d'une étude réalisée par Languedoc Roussillon Agence de Développement
pour la Région Languedoc-Roussillon.



Avec le concours de :



Édito du Président

La feuille de route pour la transition énergétique en Languedoc-Roussillon, inscrite dans le Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) approuvé par délibération du Conseil régional du 19 avril 2013 et par arrêté préfectoral du 24 avril 2013, fixe des objectifs ambitieux pour le développement des énergies renouvelables dans notre région. La Région et l'État se sont en effet engagés à porter la part des énergies renouvelables à hauteur de 29 % de la consommation finale d'énergie en Languedoc-Roussillon en 2020, contre 23 % au niveau national.

Le Languedoc-Roussillon est une région en pointe dans ce domaine du fait du caractère exceptionnel des gisements éolien, solaire et biomasse dont elle dispose. Les énergies renouvelables sont ainsi devenues en Languedoc-Roussillon le symbole d'une région dynamique qui innove et investit dans des modes de productions durables. Ce développement a permis la création de plusieurs milliers d'emplois en Languedoc-Roussillon par le développement d'entreprises de premier plan, mais également en contribuant à une activité économique diffuse, en particulier en milieu rural.

Pour autant, la Région souhaite privilégier et faciliter les projets de qualité, respectueux de notre environnement, des riverains et des paysages.

Les projets coopératifs et solidaires de production d'énergies renouvelables, associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux, sont une réponse adaptée face à des attentes légitimes de plus forte appropriation de ces projets au niveau local et d'optimisation de leurs retombées économiques. C'est pourquoi la Région souhaite agir pour soutenir ces projets.

Le « Guide méthodologique du porteur de projet EnR coopératif et solidaire » produit par la Région vise à susciter les vocations et donner des éléments d'aide au montage de projets coopératifs et solidaires dans le domaine des énergies renouvelables.

Ainsi, en soutenant des projets innovants d'un point de vue tant économique que social, la Région se donne les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans le cadre du SRCAE pour réussir la transition énergétique en Languedoc-Roussillon.

Le Président
Christian BOURQUIN

Note : ce guide a été réalisé suite à une étude menée par la Région Languedoc-Roussillon en 2013 avec l'assistance de LRAD, son Agence de Développement. Il s'appuie sur de nombreux rapports et études édités sur le sujet, dont principalement les guides « Construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables - 2012 » du réseau Breton TARANIS, « L'élu et l'éolien - 2013 » du réseau AMORCE ainsi que « les EPL et l'éolien - 2010 » et « les EPL et le photovoltaïque - 2009 » de la Fédération des EPL.

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT.....	3
1 PROJETS COOPÉRATIFS ET SOLIDAIRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : DES PROJETS DÉTERMINANTS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	5
1.1 UN CHANGEMENT NÉCESSAIRE DES HABITUDES ÉNERGÉTIQUES.....	5
1.2 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN ATOUT POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	6
1.3 LES PROJETS ENR COOPÉRATIFS ET SOLIDAIRES : UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LES ENR ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON.....	7
2 EXEMPLES DE PROJETS ENR COOPÉRATIFS ET SOLIDAIRES.....	8
2.1 PROJETS D'INITIATIVES CITOYENNES.....	8
2.2 PROJETS INITIÉS PAR DES COLLECTIVITÉS.....	10
3 AVANT DE S'ENGAGER.....	12
4 LES POSSIBILITÉS D'ACTION.....	13
4.1 SI JE SUIS UN CITOYEN.....	13
4.2 SI JE SUIS UN ÉLU LOCAL.....	14
4.3 SI JE SUIS UN DÉVELOPPEUR DE PROJETS ENR.....	15
4.4 LES PARTENAIRES INCONTOURNABLES.....	16
5 LES CLÉS DE LA RÉUSSITE.....	17
6 DOCUMENTS ET LIENS UTILES.....	18
7 GLOSSAIRE.....	18
8 CONTRIBUTEURS ET RELECTEURS.....	19

1 Développer des projets coopératifs et solidaires d'énergies renouvelables : un facteur de réussite de la transition énergétique en Languedoc-Roussillon

1.1 Un changement nécessaire des habitudes énergétiques

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité et ses conséquences sont déjà visibles. La dernière décennie a été la plus chaude depuis plus de 1000 ans. Le dernier rapport du GIEC¹ indique que les activités humaines sont la principale cause des effets observés et que « *le réchauffement du système climatique est sans équivoque* ». Une modification profonde et rapide des habitudes énergétiques est donc indispensable, dans laquelle (i) le développement des EnR représente une solution adaptée et (ii) les territoires ont pleinement leur rôle à jouer.

Le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 a défini des objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour les pays « industrialisés » et l'union Européenne a adopté en 2009 le « paquet énergie climat », dont l'objectif prévoit de porter la production d'énergies renouvelables à 20% de la consommation énergétique finale en 2020. La déclinaison de cet objectif au niveau français est de porter cette production à 23%.

Au niveau régional, le Languedoc-Roussillon :

- se distingue par la plus faible consommation énergétique par habitant de France (mais en constante augmentation),
- importe les deux tiers de sa consommation électrique et les produits pétroliers représentent plus de la moitié de l'énergie totale consommée en région,
- connaît une forte croissance de la production d'énergies renouvelables (+38% entre 2005 et 2010),
- présente le plus fort potentiel national pour la production d'énergies renouvelables en raison de son climat particulièrement ensoleillé et venté et de ses ressources en biomasse.

Par conséquent, l'État et la Région ont défini des objectifs ambitieux de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE LR, adopté en avril 2013). Cette feuille de route pour une transition énergétique en Languedoc-Roussillon propose notamment de tripler la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 par rapport à 2005.

La Région n'a pas attendu pour agir sur ces sujets puisqu'elle a été la première collectivité du Languedoc-Roussillon à adopter un Plan Climat (sept. 2009) pour agir en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Ce présent guide en faveur du développement de projets coopératifs et solidaires d'énergies renouvelables est une des actions clef du Plan Climat régional.

¹

1.2 Les énergies renouvelables : un atout pour le Languedoc-Roussillon

Dès 2004, la Région a fait le pari du développement des énergies renouvelables. 23 000 entreprises et 70 000 emplois sont concernés en Languedoc-Roussillon, et se répartissent le long d'une chaîne de valeur composée de laboratoires, d'entreprises de fabrication d'équipements et matériaux, de cabinets d'études, d'entreprises de développement de projets, de réseaux de distribution, d'entreprises de mise en œuvre en particulier dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, et enfin d'entreprises spécialisées dans la production d'énergie, maintenance des installations et gestion des réseaux de transport et distribution de l'énergie.

Parole d'acteur : « JMB Énergies a investi plus de 80M€ sur le territoire de Béziers au plus fort de la crise et a donc contribué au soutien de l'économie locale. » Jean-Marc BOUCHET – QUADRAN (ex JMB Énergies).

Il existe en région des entreprises de premier plan, leader dans le domaine des énergies renouvelables. Ces dernières représentent environ 3 000 emplois directs, mais fournissent également de l'activité à des milliers d'emplois indirects complémentaires. Point positif supplémentaire, cette activité se concentre principalement en milieu rural où se développent prioritairement les énergies renouvelables. Par conséquent, si elles ne représentent pas de gros volumes d'emplois directs sur ces territoires les EnR contribuent à créer de l'activité économique localement et constituent des ressources économiques et financières (taxes, loyers, amélioration du patrimoine public, ...).

Parole d'acteur : « La véritable richesse des territoires ruraux n'est plus dans l'accueil des entreprises, qui ne s'y installent plus, mais dans leurs ressources naturelles ». Jacques PALLAS, Maire de Saint Georges-sur-Arnon.

A titre d'exemple, une éolienne de 2MW représente en moyenne 2.4 millions € d'investissement, dont 500k€ de retombées économiques locales lors des travaux et 50k€ de retombées annuelles locales pendant toute sa durée d'exploitation (fiscalité, loyers et maintenance). Les emplois mobilisés lors de l'installation d'un parc éolien concernent des métiers très variés : ingénierie pour les études amont, travaux publics pour la préparation du site et le raccordement au réseau électrique, logistique pour le transport et l'assemblage des machines, et technique pour la mise en œuvre, le suivi et la maintenance des machines. En 2009, l'EWEA (European Wind Energy Association) a estimé qu'1MW éolien installé permettait de mobiliser 15 emplois tout au long de la chaîne de valeur de cette filière.

1.3 Les projets EnR coopératifs et solidaires : un nouveau souffle pour les EnR et la transition énergétique en Languedoc-Roussillon

Les énergies renouvelables sont bénéfiques pour le développement économique du territoire régional, et la poursuite de leur développement est garantie par la qualité de ses gisements solaires et éolien, et un tissu économique favorable au développement de ces projets. Cependant, aujourd'hui des freins apparaissent et remettent en question leur rythme de développement.

En particulier, face à la forte croissance des énergies renouvelables depuis 2005 émergent des difficultés d'acceptation locale de certains projets. Des projets mal adaptés au territoire d'implantation, ou encore mal présentés ou ayant peu laissé la place à la concertation peuvent expliquer des oppositions légitimes. Parfois, ces oppositions s'appuient sur des comportements sociaux tels que le phénomène NIMBY² ou la peur du changement, mais également parfois sur la remise en cause du modèle économique qui n'associe pas en général les acteurs locaux. Ces oppositions sont l'expression d'un besoin social : **le souhait d'une plus forte appropriation locale de ces projets et d'une amélioration des retombées économiques pour le territoire.**

Il existe une réponse à ce besoin social, qui consiste à **développer des projets coopératifs et solidaires associant collectivités, citoyens, agriculteurs et autres acteurs locaux** aux côtés des acteurs historiques du développement des énergies renouvelables.

Qu'appelle-t-on « projet EnR coopératif et solidaire » ?

C'est un projet de production d'énergie renouvelable, porté et maîtrisé par des citoyens, des collectivités ou d'autres acteurs locaux ayant la volonté d'y associer d'autres citoyens et collectivités, et dont l'objectif est de garantir l'intérêt collectif en assurant des retombées économiques et sociales locales. Ce type de projets suppose donc un fort ancrage territorial et une gouvernance locale.

En particulier, dans le cas de projets EnR coopératifs et solidaires, les citoyens et/ou les collectivités participent au financement, dans des proportions qui peuvent varier d'un projet à l'autre, et bénéficient ainsi d'un retour sur investissement direct. Notons cependant que plus leur apport au capital est fort, plus les retombées pour le territoire seront importantes. Dans un projet EnR coopératif et solidaire, cette participation devra par conséquent être significative et non anecdotique. Dans le cas où elle serait majoritaire, on parle alors de projets « citoyens » selon la définition retenue par « Énergie Partagée » (cf. Les partenaires incontournables).

En résumé, les projets EnR coopératifs et solidaires peuvent contribuer à réussir la transition énergétique par :

- la réappropriation locale des politiques énergétiques à l'échelle du territoire,
- le maintien au niveau local des bénéfices financiers issus des énergies renouvelables,
- la réaffectation de ces bénéfices vers de nouvelles initiatives d'intérêt collectif,
- l'acquisition par le territoire de nouvelles expertises métiers,
- une communication positive sur les EnR en région et en particulier sur leur capacité à soutenir l'activité économique,

- la création de dynamiques collectives positives sur ce sujet, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui que les dynamiques « anti »,
- l'émergence d'ambassadeurs locaux de la transition énergétique.

C'est pourquoi, en application de son Plan Climat et pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans le cadre du SRCAE, la Région a choisi de favoriser le développement des projets EnR coopératifs et solidaires en Languedoc-Roussillon par délibération du Conseil Régional en date du 7 février 2014. Ces projets doivent en effet permettre l'émergence d'ambassadeurs de la transition énergétique, aussi bien citoyens, qu'élus locaux ou agriculteurs, en région. Ce nouveau souffle s'inscrit dans la dynamique engagée par la Région sur la thématique de l'énergie depuis 2004, et doit contribuer à soutenir toute l'activité économique associée décrite précédemment.

Parole d'acteur : « Les retombées économiques des EnR peuvent servir à financer la rénovation du bâti, où il y a de nombreux emplois à créer, ou d'autres actions d'intérêt général liées au domaine des énergies ». Isabelle GARDERES – Combrailles Durables.

2 Exemples de projets EnR coopératifs et solidaires

2.1 Projets d'initiatives citoyennes

2.1.1 Combrailles Durables

Née en novembre 2008 sous forme associative en réponse aux questionnements de la population sur des projets éoliens envisagés alors sur le territoire de Manzat Communauté (Puy-de-Dôme), la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Combrailles Durables » créée en 2010 entend proposer une alternative aux projets classiques de production d'énergies renouvelables. Le maître mot est l'appropriation citoyenne de l'énergie. La commune de Loubeyrat a accompagné le projet dès l'origine en participant au capital de la SCIC selon le maximum autorisé, soit 20 %, et en mettant à disposition la toiture d'une école pour la première installation photovoltaïque.

Cette initiative est aujourd'hui un succès puisque la coopérative gère un parc de 103 kWc répartis sur différents bâtiments publics (école, salle polyvalente, gradins du stade de rugby,...). La SCIC comptabilisait 170 adhérents début 2013 ayant souscrits en moyenne 178 € dans la société.

Contact : Isabelle GARDERES / contact@combraillesdurables.fr / www.combraillesdurables.fr

2.1.2 Éoliennes en Pays de Vilaine

L'association « Éoliennes en Pays de Vilaine » (EPV) a été créée en 2003 par un groupe de citoyens souhaitant permettre au territoire breton d'exploiter et de tirer les bénéfices de la ressource en vent dont ce dernier dispose en quantité. Elle regroupe aujourd'hui une centaine d'adhérents. Elle a pour objet de faire émerger des parcs éoliens citoyens, initialement dans le Pays de Redon, puis en Bretagne et Pays de la Loire. Elle est à l'origine de deux projets éoliens citoyens : le projet de Béganne (Morbihan) dont le chantier est en cours et le projet de Sévérac-Guenrouët (Loire-Atlantique) dont le

financement est en cours. Elle développe un troisième projet en partenariat avec un développeur allemand sur la commune d'Avessac (Loire-Atlantique).

Fort de son expérience et de l'importance du mouvement citoyen sur lequel elle s'appuie, EPV a étendu son rayon d'action et élaboré un montage juridique efficace et innovant qui lui permet d'intervenir à différents niveaux :

Structure	Objet	Intervention
Association EPV (2003)	Politique	Pilote l'ensemble des activités et des structures liées à EPV
SARL Site à Watts (2007)	Financier	Mobilise des fonds pour le financement des projets EnR, dépose les demandes de permis de construire
SAS Site à Watts développement (2011)	Technique	Effectue de la prestation technique pour le compte de porteurs de projets EnR
SAS, sociétés de projets (Begawatts, Isac-Watts...)	Exploitation	Une société d'exploitation (SAS) est créée pour chacun des projets initiés par EPV, pour plus de lisibilité

À titre d'exemple, le parc éolien de Béganne est composé de 4 éoliennes de 2 MW. La société Begawatts qui l'exploite regroupe plus de 1 000 personnes morales ou physiques impliquées financièrement dans le projet, parmi lesquelles des Clubs d'investisseurs locaux appelés « CIGALES » (voir la boîte à outils en annexe du présent guide).

À ce jour, Éoliennes en Pays de Vilaine est un acteur de référence au niveau national sur les questions de l'éolien citoyen et participe activement à son développement. EPV est par exemple un des membres fondateurs du mouvement Énergie Partagée (cf. Les partenaires incontournables).

Parole d'acteur : « Pour financer les 300 000 € nécessaires à nos premières études, 24 adhérents de l'association ont apporté 150 000 € et des clubs CIGALES locaux 60 000 €. Le solde, 90 000 €, a été pris en charge par la SEM Énergie de Loire Atlantique, ENEE 44. » Pierre JOURDAIN – Éoliennes en Pays de Vilaine.

Contact : Pierre JOURDAIN, Coordinateur / 02 99 72 39 49 / www.eolien-citoyen.fr

2.1.3 Enercoso

En 2007, à l'initiative des CIVAM du Vidourle et du Gard et d'un groupe de citoyens motivés, un projet de coopérative de production d'électricité photovoltaïque a vu le jour à Sommières (Gard). En 2009, « Énergies coopératives du Sommiérois » (Enercoso) est donc créée, sous statut SAS coopérative, afin de développer une installation photovoltaïque de 16,74 kWc sur la toiture d'un magasin BioCoop partenaire.

La SAS compte 68 coopérateurs aujourd'hui, dont 63 personnes physiques, ayant souscrits en moyenne 10 parts d'une valeur de 100€. Elle travaille sur la mise en œuvre d'un second projet, en

partenariat avec une collectivité, et elle a favorisé la création d'un nouveau collectif citoyen sur la commune voisine d'Aubais.

Parole d'acteur : « Le souhait initial des porteurs de projet était un statut coopératif, soit un homme = une voix. Le statut SAS coopérative a été choisi pour sa plus grande facilité de mise en œuvre par rapport au statut SCIC » Antoine CARLIN, Directeur CIVAM du Gard.

Parole d'acteurs : « Le statut SAS est plus souple que le statut SCIC et répond à une attente d'investissement local sur un projet. Le statut SCIC fonctionne davantage sur un terrain militant avec la volonté de ne pas récupérer de dividendes mais plutôt de les placer dans de nouveaux projets ». Noémie POIZE, Rhônalpennergie Environnement.

Contact : contact@enercoso.fr / www.enercoso.fr

2.2 Projets initiés par des collectivités

2.2.1 SEMER

Ce projet est né en 2005 de la volonté de Jacques PALLAS, Maire de Saint Georges-sur-Arnon (Indre), désireux d'engager sa commune dans un processus de développement durable. Approché par un développeur éolien, il était logique selon lui que les richesses produites par cette énergie soient redistribuées sur le territoire et développent des dynamiques économiques. Il a donc souhaité examiner les possibilités d'acquisition et d'exploitation d'un parc de 5 éoliennes (12 MW au total) au travers d'une société d'économie mixte (SEM) ayant vocation à se diversifier sur les autres énergies renouvelables, en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales.

Parole d'acteur : « La SEM permet à la collectivité de garder la maîtrise du projet, d'accumuler de l'expertise localement, de percevoir un retour sur investissement et de récupérer des revenus fiscaux suite au développement d'activités économiques nouvelles sur le territoire. » Jacques PALLAS – Maire de Saint Georges-sur-Arnon.

Son projet a trouvé écho auprès du Maire d'Issoudun et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, André LAIGNEL, qui a créé la SEM SEMER pour acheter « clés en main » ces 5 éoliennes sur 19 développées par la société Nordex. Cette SEM locale associe des partenaires publics majoritaires (Ville d'Issoudun, Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et Région Centre principalement) et des partenaires privés (SERGIES, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Windprospect société en charge du suivi des parcs éoliens).

La concertation avec les habitants a été menée de manière exemplaire. La communication autour du projet était transparente et il leur était en permanence possible de s'informer et de s'exprimer sur le sujet. De plus, Jacques PALLAS a organisé de nombreuses visites de parcs éoliens existants sur d'autres secteurs, pour permettre aux citoyens de se rendre compte du résultat final et de rencontrer des populations concernées.

Le modèle fonctionne, puisque les retombées économiques du parc éolien ont permis de développer un nouveau projet de chaufferie bois et un réseau de chaleur sur le territoire. Cette réussite

encourage même les élus locaux à étudier un nouveau projet éolien qui viendrait en densification du projet existant.

Parole d'acteur : « On demande aux habitants de partager le paysage, il faut donc également partager avec eux les richesses. » Jacques PALLAS – Maire de Saint Georges-sur-Arnon.

Contact : Jacques PALLAS, Maire de St Georges-sur-Arnon / 02 54 04 01 05 / mairie-st.georges.sur.arnon@wanadoo.fr

2.2.2 ENR en Pays de Dinan

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif énergies renouvelables en Pays de Dinan est née d'une réflexion collective au sein de la commission environnement du Conseil de Développement du Pays de Dinan. L'idée initiale était de travailler avec l'ensemble des acteurs présents au sein de cette commission pour développer les énergies renouvelables, en particulier la filière bois énergie.

Aujourd'hui, la SCIC regroupe 100 sociétaires, répartis en 4 catégories d'associés (salariés, agriculteurs et propriétaires forestiers, collectivités locales et particuliers, professionnels) et engagés au quotidien dans diverses activités autour des énergies renouvelables et du Développement Durable.

Depuis ses débuts, la coopérative s'est spécialisée dans la filière bois énergie. Engagée dans la replantation du bocage mais également dans la gestion et l'entretien de ce dernier, la coopérative valorise cette ressource locale encore peu utilisée pour la production de bois déchiqueté. Mais la SCIC s'est aussi diversifiée et participe par exemple à des programmes européens concernant l'efficacité énergétique avec des collectivités locales, à des actions de sensibilisations auprès des scolaires ou de personnes en situation de réinsertion. Elle réalise également des sessions de formation auprès des professionnels, et s'engage dans les autres énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque), notamment par le biais d'une réflexion collective autour de l'investissement participatif.

Aujourd'hui la SCIC compte 8 salariés et a su développer une activité commerciale propre, rentable et durable, qui répond à une demande effective et peut se passer de financements publics. Les projets de chaudières voient le jour, il y en a eu 10 en 2013, ce qui permet à la SCIC de développer l'activité bois-énergie de manière rentable.

Contact : Emily Duthion, co-gérante / 02.96.82.36.35 / contact@scic-energiesrenouvelables.fr

2.2.3 SERGIES

Créée en 2001, SERGIES est une SEM du groupe Énergies Vienne, ancien Syndicat Intercommunal d'Électricité et d'Équipement du Département de la Vienne (SIEEDV) implanté sur le département depuis 1923. En réponse aux attentes des 269 communes adhérentes au Syndicat Énergies Vienne, elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté des projets EnR du territoire. La prise de participation au capital de SERGIES, par le Syndicat Énergies Vienne, a été souhaitée à hauteur du maximum autorisé, soit 85 %, et démontre la forte

mobilisation politique sur le sujet des EnR par le département et la volonté des pouvoirs publics d'assurer leur développement.

L'activité de SERGIES consiste à aménager et exploiter des moyens de production décentralisés en particulier à partir d'énergies renouvelables : éolien industriel, photovoltaïque sur toitures et au sol, biogaz, méthanisation et hydroélectricité, tout en faisant la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

En tant que SEM, SERGIES peut également déployer une politique volontariste de développement des EnR en prenant directement des participations au capital de nouvelles sociétés de projets, qu'ils soient sur son territoire ou non. SERGIES a par exemple contribué au financement de la SEM SEMER décrite précédemment.

La contribution globale de l'entreprise, de ses filiales et participations, représentait en 2012 une puissance de 32 MW et une production verte de 55 GWh par an. Exemplaire représentation de ce que peut engendrer pour son territoire une politique volontariste en matière d'EnR, SERGIES permet chaque année d'économiser 16 500 tonnes de CO2 et d'alimenter l'équivalent de 28 000 habitants.

Contact : Emmanuel JULIEN, Président du Directoire / 05 49 44 79 42 / contact@sergies.fr

3 Avant de s'engager

Qui peut être à l'initiative d'un projet EnR coopératif et solidaire ?

Tout le monde : en particulier des élus ou des citoyens, mais aussi les développeurs eux-mêmes.

Pour quelles raisons jouer un rôle actif dans un projet EnR coopératif et solidaire ?

- la valorisation et l'appropriation locale des ressources renouvelables du territoire,
- la mise en œuvre d'une politique locale de développement durable,
- l'affirmation de la volonté d'un pilotage « public » et « local » de l'opération,
- des retombées économiques restant sur le territoire et permettant de financer d'autres opérations au service de l'intérêt collectif,
- le développement d'initiatives collaboratives, innovantes et constructives,
- l'émergence d'une expertise publique et citoyenne sur le territoire en matière de transition énergétique.

Parole d'acteur : « Au-delà de la production d'énergies renouvelables, ce type de projets doit permettre un renouveau de la mobilisation citoyenne autour d'objectifs fédérateurs, tels que l'éducation à l'environnement, la promotion des éco-gestes, la dynamisation de la vie citoyenne des territoires et la création d'activités économiques liées à la transition énergétique ». Christian MERCIER, collectif citoyen « Les Survoltés d'Aubais »

Précautions d'usage

Avant de s'engager dans un projet ENR solidaire, il faut être conscient que cela suppose :

- des démarches collectives et partenariales impliquant notamment un portage transparent du projet,
- la mise en œuvre ou l'expérimentation d'initiatives innovantes sur lesquelles les références peuvent manquer,
- une démarche exigeante qui nécessite un engagement sur plusieurs années.

4 Je souhaite devenir acteur d'un projet d'ENR coopératif et solidaire

4.1 Si je suis un citoyen

4.1.1 Je m'informe

- Je m'informe sur l'existence de sites favorables ou de projets EnR en cours sur mon territoire
 - o informations disponibles auprès de ma commune, ma communauté de communes ou d'autres partenaires territoriaux (cf paragraphe 4.4)
- J'identifie les volontés / oppositions venant de citoyens, élus, collectifs...
- Je recherche si des démarches collectives se structurent sur mon territoire,
- Je me renseigne pour savoir si des réunions ou débats sur ce sujet sont prévus sur mon territoire auprès de ma commune, communauté de communes, de l'agence locale de l'énergie ou de l'espace info-énergie...

4.1.2 Je suis partenaire d'un projet EnR coopératif et solidaire

- Je participe à la réflexion autour d'un projet EnR coopératif et solidaire sur mon territoire,
- Je contribue au financement d'un projet EnR sur mon territoire :
 - o je deviens associé ou actionnaire de la société de projet,
 - o je crée ou je rejoins un club d'investisseurs locaux (CIGALES),
 - o je deviens actionnaire du fonds Énergie Partagée Investissement.

4.1.3 Je porte un projet EnR coopératif et solidaire

- Je constitue ou rejoins un collectif ayant pour objectif le développement d'un projet EnR coopératif et solidaire et je participe activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre :
 - o la structuration (création d'une association de préfiguration par exemple),
 - o la recherche de partenaires institutionnels, techniques et financiers pour définir les principales caractéristiques du projet EnR à réaliser (collectivités, développeurs, EnercoopLR...),
 - o la mobilisation des financements nécessaires pour étudier la faisabilité du projet envisagé et créer la société de projet,
 - o la création d'une société de projet dont la forme juridique est adaptée,
 - o la construction et l'exploitation de l'installation.

Parole d'acteur : « Nous étions motivés pour avancer rapidement c'est pourquoi nous avons créé une association à l'issue de notre première réunion publique avec les personnes intéressées. Nous avons ensuite transformé cette association en SCIC. » Isabelle GARDERES, Combrailles Durables

Pour plus d'informations, chacune des phases d'un projet EnR coopératif et solidaire est développée en détail dans la boîte à outils en annexe du présent guide.

4.2 Si je suis un élu local

4.2.1 Je m'informe

- Je fais le point sur l'existence de sites favorables ou de projets EnR en cours sur mon territoire,
- J'identifie les volontés / oppositions venant de citoyens, élus, collectifs...
- Je me renseigne pour savoir si des réunions ou débats sur ce sujet sont prévus sur mon territoire,
- J'étudie le potentiel de développement des EnR sur mon territoire.

Parole d'acteur : « Il est primordial de penser « global », « complémentarité ». Un territoire peut avoir un potentiel éolien, un autre sur le bois. Il faut coordonner l'action à l'échelle des intercommunalités. On fédère, on diversifie, on mutualise. » Jacques PALLAS – Maire de Saint Georges-sur-Arnon.

4.2.2 Je suis partenaire d'un projet EnR coopératif et solidaire

- Je favorise l'émergence de porteurs de projets EnR coopératifs et solidaires sur mon territoire :
 - o j'organise des réunions d'information, je communique sur le sujet,
 - o j'affiche ma volonté de soutenir les initiatives EnR sur mon territoire,
 - o j'apporte une attention particulière aux porteurs de projets souhaitant développer les EnR sur mon territoire (collectifs de citoyens, développeurs, collectivités voisines).
- J'apporte mon soutien pour réaliser le projet EnR coopératif et solidaire
 - o ma collectivité participe à la réflexion pour définir les caractéristiques du projet EnR,
 - o ma collectivité lance un appel à projets pour mettre à disposition des biens publics pour la réalisation des installations (toitures, terrains...),
 - o ma collectivité apporte des aides financières pour réaliser le projet,
 - o ma collectivité participe au capital de la société de projet, directement dans le cadre d'une SEM ou d'une SCIC, ou indirectement dans le cadre d'une SAS (/ex. via une SEM locale).

Parole d'acteur : « Soutenir une démarche EnR citoyenne, par exemple par la mise à disposition d'une toiture, comporte très peu de risques mais de nombreux avantages pour les collectivités, en particulier en termes d'image ». Isabelle GARDERES – Combrailles Durables.

Parole d'acteur : « Les aides accordées par les collectivités pour la réalisation d'études peuvent être ultérieurement converties en parts de capital de la société de projet créée ». Simon COSUS – ENERCOOP LR.

4.2.3 Je porte un projet EnR coopératif et solidaire

- J'affiche ma volonté de porter une politique en faveur des EnR sur mon territoire,
- Je me rapproche des communes voisines ou EPCI pour les associer à ma démarche,

- J'apporte une attention particulière aux partenaires souhaitant participer au développement des projets EnR sur mon territoire (collectifs de citoyens, développeurs, collectivités voisines ou EPCI),
- Je développe avec mes partenaires un projet EnR coopératif et solidaire sur mon territoire et je participe activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre :
 - o définition des besoins du territoire,
 - o sélection d'un partenaire industriel en phase avec les valeurs et les attentes du territoire,
 - o études économique et juridique,
 - o recherche de partenaires financiers,
 - o création d'une société de projet,
 - o construction et exploitation de l'installation.

Pour plus d'informations, chacune des phases d'un projet EnR coopératif et solidaire est détaillée dans la boîte à outils en annexe du présent guide.

4.3 Si je suis un développeur de projets EnR

4.3.1 Je m'informe

- Je m'informe sur l'existence de sites favorables ou de volontés locales (élus, groupements de citoyens),
- Je m'informe sur les caractéristiques des projets coopératifs et solidaires qui émergent, et j'étudie sous quelle forme je pourrais y participer.

Parole d'acteurs : « Les investisseurs locaux sont moins attachés au taux de rentabilité d'un projet EnR que les investisseurs classiques, et davantage à sa valeur territoriale. Cela pourrait permettre de concrétiser certains projets que nous avons en portefeuille ». Antoine CHAMUSSY – VOL-V Solar.

4.3.2 Je suis partenaire d'un projet EnR coopératif et solidaire

- Je propose aux élus locaux un partenariat pour développer un projet EnR coopératif et solidaire sur leurs territoires,
- Je rencontre les élus / citoyens qui ont exprimé des volontés sur ce sujet,
- J'apporte mon expertise pour la réalisation des études et l'obtention des autorisations administratives,
- Je prends part au capital de la société de projet.

Parole d'acteur : « La réussite du projet passera par la qualité du partenariat avec le développeur, ce dernier apportant la compétence technique ». Frédéric PETIT - VALOREM.

Parole d'acteur : « Nous avons développé plusieurs projets coopératifs et solidaires sur différents modèles selon les attentes de nos partenaires territoriaux. Par exemple, dans la Sarthe nous avons développé un projet éolien de 10,8 MW sur lequel nous sommes co-investisseur avec la coopérative agricole des fermiers de Loué, et sur lequel nous avons permis la participation citoyenne sur l'apport de la dette. Un produit d'épargne a été créé avec la Caisse locale du Crédit Agricole et a permis de lever 1,2 million € auprès de 300 souscripteurs locaux ». Pierre-Yves BARBIER - QUADRAN.

4.4 Les partenaires incontournables

Partenaires pour l'ingénierie technique, juridique ou financière :

- **EnercoopLR** : jeune entreprise régionale innovante, sous statut SCIC, qui vise à développer des circuits courts de production et de consommation d'énergie en Languedoc-Roussillon. EnercoopLR est le partenaire vers lequel se tournent spontanément les collectifs de citoyens, mais également les élus locaux et développeurs qui souhaitent développer des projets coopératifs et solidaires en région. contact@enercoop-languedoc.fr
- **SCOP LR** : réseau régional d'échanges, d'animation et d'information pour toutes les coopératives de la région, mais aussi pour les créateurs d'entreprise et les professionnels de la création et transmission d'entreprises. Héberge l'incubateur régional d'entreprises sociales innovantes, Alter'Incub. urlanguedoc@scop.coop
- **Fédération des EPL** : réunissant les entreprises publiques locales (SEM et SPL), elle a pour mission de représenter leurs intérêts, de les promouvoir auprès des collectivités locales, et d'en renforcer les performances. www.lesepl.fr

Partenaires territoriaux :

- Il existe des **conseillers en énergie** dans diverses structures sur les territoires susceptibles d'accompagner des élus locaux ou des collectifs de citoyens au démarrage de leur projet. Selon les territoires, ces conseillers peuvent se trouver au sein de Parcs naturels régionaux ou de Pays, de Chambres consulaires (CCI ou Chambre d'Agriculture), Agences locales de l'énergie ou Espaces Info-énergie. D'autres structures intervenant dans le développement local peuvent également être de bons interlocuteurs, comme le démontre le projet Enercoso présenté précédemment, qui a été accompagné par un CIVAM, association de développement agricole et rural.

Partenaires administratifs :

- Les services de l'État ont la responsabilité d'instruire les projets d'énergies renouvelables qui nécessitent des autorisations administratives. Les principaux interlocuteurs sur les territoires sont les agents de la **DREAL** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et des **DDTM** (Directions Départementales des Territoires et de la Mer) en charge de ces dossiers.

Partenaires financiers :

- **Région Languedoc-Roussillon et ADEME** sont les partenaires régionaux auprès desquels de l'expertise et des financements peuvent être sollicités dans le domaine de l'énergie.
- **Fonds Énergie Partagée** : ce fonds citoyen d'investissement collecte en toute transparence l'argent des particuliers et organisations pour accompagner et financer des projets « citoyens » (à majorité publique et citoyenne) de production d'énergie renouvelable.

- **Banques** : elles sont les partenaires incontournables du montage financier. Certains organismes interviennent en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (Airdie, Crédit coopératif, La NEF).

Parole d'acteur : « les Banques, dans leur analyse de risques, regardent qui sont les porteurs de projets. La présence de collectivités au capital de sociétés de projets EnR participatifs est un plus du point de vue du banquier. » Pierre GUIRAUD – Crédit Coopératif.

5 Les clés de la réussite

- L'implication des élus du territoire est indispensable.
- L'adhésion des citoyens est fondamentale, des efforts importants doivent être consacrés à leur mobilisation.
- La transparence, le dialogue et la concertation sont les valeurs clés de la communication adaptée aux projets EnR coopératifs et solidaires.
- La gouvernance du projet doit rester entre les mains d'acteurs locaux.
- La ressource foncière est hautement stratégique, il convient pour les collectivités de sécuriser le foncier au plus vite pour pouvoir avoir la main sur le développement des EnR sur leur territoire.
- Les élus disposent d'un pouvoir de négociation important face aux développeurs, leur permettant d'imposer pour chaque projet, le respect des valeurs « solidaires » défendues dans ce guide.
- Les études techniques, financières et juridiques doivent être menées par des experts. Un partenariat avec une entreprise professionnelle du développement des énergies renouvelables peut être nécessaire, et peut de plus favoriser l'obtention d'un prêt bancaire par la garantie technique qu'il apportera.
- Les choix techniques et juridiques doivent découler du projet et non l'inverse.
- Les apports des différents outils de planification s'imposant au porteur de projet (SRCAE, SRE, S3RENR...) doivent être intégrés dès le départ.
- L'intérêt général doit primer et constituer la clef de voûte du projet.

Parole d'acteur : « L'élément clé de la réussite d'un projet EnR coopératif et solidaire est la volonté politique ». Emmanuel JULIEN – SERGIES.

6 Documents et liens utiles

Sites internet

- www.laregion.fr/srcae - Site internet du SRCAE Régional LR
- www.laregion.fr/planclimat - Site internet du Plan climat Régional LR
- www.ademe.fr/languedoc-roussillon – Site internet de l'ADEME LR
- www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr – Site internet de la DREAL LR
- www.enercoop-languedoc.fr – Site internet d'EnercoopLR
- www.scop-lr.coop – Site internet de l'Union régionale des SCOP
- www.lesepl.fr – Site de la fédération française des EPL
- www.energie-partagee.org – Site d'Energie Partagée Investissement
- www.eolien-citoyen.fr – site d'Eoliennes en pays de Vilaine et du réseau Taranis
- www.enr.fr - Site du Syndicat des Énergies Renouvelables
- www.fee.asso.fr – Site des professionnels de l'éolien
- www.enerplan.asso.fr - Site d'Enerplan, Association des professionnels de l'énergie solaire
- www.photovoltaique.info.fr – Site d'informations sur le photovoltaïque

Guides et études

- L'élu et l'éolien. L'essentiel de ce que les collectivités territoriales doivent savoir - CLÉO et Amorce. Février 2013. www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/amrc_guide_eolien_13_finale.pdf
- Les EPL et l'éolien : modalités d'intervention des collectivités territoriales. Fédération des EPL et SER. 2010. www.lesepl.fr/pdf/guide_epl_eolien.pdf
- Les EPL et le photovoltaïque : modalités d'intervention des collectivités territoriales. Fédération des EPL 2009 - www.photovoltaique.info/IMG/pdf/guide_epl_bat_imprimeur.pdf
- Centrales Villageoises Photovoltaïques, Volet Juridique : rapport détaillé, septembre 2011 – www.centralesvillageoises.fr/web/guest/juridique-projet-photovoltaique
- Les enjeux : Comprendre l'énergie éolienne – ADEME juin 2013 - http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf
- Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire – ADEME mai 2013 - http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_produire_electricite_energie_solaire.pdf

7 Glossaire

AMF : Autorité des marchés financiers
BPI : Banque publique d'investissement
CDC : Caisse des dépôts et consignations
EnR : Energies Renouvelables
EPI : Energie partagée investissement
EPV : Eoliennes en pays de Vilaine
OPTF : Offre au public de titres financiers
RAEE : Rhônalpénergie-Environnement

SAS : Société par action simplifiée
SCA : Société en commandite par actions
SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SEM : Société d'économie mixte
SRCAE : Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
Taranis : Réseau pour une énergie durable et citoyenne en Bretagne
ZDE : Zone de développement éolien

8 Contributeurs et relecteurs

Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif auquel ont contribué un grand nombre d'acteurs régionaux et nationaux, spécialistes des EnR et plus particulièrement des projets coopératifs et solidaires.

Nom	Prénom	Structure
ANDRIEU	Stéphanie	Urbasolar
ANOÏ	Sylvie	Enercoso
BELLAREDJ	Fatima	URSCOP LR
BESSIERE	Patrick	Abowind
BOUCHET	Jean-Marc	JMB Energie
BRETON	Marianne	Energie Partagée
CARLIN	Antoine	Enercoso – CIVAM du Gard
CATTIN	Nicolas	ALE-Montpellier
CHAMUSSY	Antoine	Vol-V
COSSUS	Simon	EnercoopLR
DAUDET	Pierre	Crédit Coopératif
DEBLIGNIERES	François-Xavier	Région Bretagne
DEVALENCE	Régis	Semaeb
DUPOIRIEUX	Michel	URSCOP LR
DUTHION	Emily	EnR en Pays de Dinan
GARDERES	Isabelle	Combrailles Durables
GRATADOUR	Vincent	Vents Doc
GUIRAUD	Pierre	Crédit Coopératif
JOURDAIN	Pierre	Eoliennes en pays de Vilaine
JULIEN	Emmanuel	SERGIES
MARCENAC	Guillaume	Enercoop LR
MARTINO	Jean-Luc	Solaire Direct
MASSEBOEUF	Mélanie	Chambre d'agriculture de Lozère
MAURRIN	Jules	Maire de Pelouse
MERCIER	Christian	Enercoso – Les survoltés d'Aubais
MINE	Arnaud	Urbasolar
MONIOT	Dominique	Compagnie du vent
NIVELEAU	Jean-François	ADEME
PAGES	Jérôme	Abowind
PALLAS	Jacques	SEMER
PENY	Pascal	Linecop
PETIT	Frédéric	Valorem
POIZE	Noémie	Rhonalpénergie Environnement
POUYET	Régis	Région Rhône-Alpes
RENOUARD	Vincent	EDF
ROISIL	Jacqueline	ADEME LR

RUMOLINO	Claudio	Valorem
SADON	Nicolas	Solaire Direct
SALAUN	Marjorie	ALE-Montpellier
SEGUR	Armelle	SEMAEB
THIERRY	Jérémie	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
VALLEE	Gaël	Vents D'Oc
VIGNAUD	Pierre	ADEME LR
VIGOUREUX	Alexandre	Fédération des EPL

